

## 6. A Proposal for Change in Canada

Inequities always arise when rules or standards are fixed arbitrarily and inflexibly. Sometimes children encounter this early when some arbitrary is set for school entrance. Discriminatory treatment based on age is a common problem for young people in their teens. Often the consequences are not serious in comparison with the problems that arise out of a compulsory retirement age.

It has already been pointed out that 65 has become a conventional age for retirement in both public and private employment although there are many deviations in both directions. By 1976 the life expectancy of a man in Canada aged 65 was 13.95 years while for a woman it was 18.0 years. These, of course, are average figures. Taking into account any retirement time prior to 65 and the life expectancy it is easy to see that some people, perhaps the majority, have somewhere between fifteen and twenty years to spend in retirement. This may amount to as much as one-third of a person's adult life. What a terrible thing it is if this period is spent in poverty, aimlessness and loneliness when there are such rich opportunities for companionship or leisure or work.

Action is essential both by people and governments to sustain the aging part of the population. Some of the constructive and humanitarian steps needed are not difficult to enumerate but obviously some of the changes can be achieved only with great good will and over a period of years.

From everything that has been said so far it is clear that the practice of mandatory retirement at a particular age is an outmoded practice which can harm both individuals and the economy. What is needed as an alternative is a zone of retirement which embodies the maximum of flexibility. Some, whose work is arduous or hazardous or is carried out in a hostile environment may understandably wish to retire early. Others may find their work distasteful or boring or repetitive, or it may interfere with plans for other ways of making a living or other lifestyles and again, commonsense dictates that they should be allowed to retire early. However, it is only reasonable that the employee benefits associated with such early retirement should take account of the actuarial realities. This does not mean that any pension reductions should be excessive but rather that appropriate account should be taken of the extra drain on pension funds anticipated because of early retirement.

At the other end of the scale, there are those who find the prospect of retirement at an age such as 65 distressing. First, they may be in their full health and vigour and capable of discharging their responsibilities effectively. Second, they may find that their prospective post-retirement income is inadequate and they therefore cannot afford to retire without a severe drop in their standard of living. Third, they may regard their work as a pivotal aspect of their lives and do not wish to face the removal of this prop.

It is therefore proposed in the strongest possible terms that mandatory retirement, particularly at age 65, be abandoned. However, precipitate action is not desirable. For example, the adoption of some other age such as 70 is not recommended. The reason for this is that the age of 65 has been built into so

## 6. Changements proposés pour le Canada

Les règles ou normes inflexibles et arbitraires donnent toujours lieu à des injustices. Ainsi, des enfants sont parfois victimes d'une décision arbitraire qui retarde leur entrée à l'école. Les adolescents sont, eux aussi, souvent victimes de la discrimination fondée sur l'âge. Néanmoins, les conséquences n'en sont généralement pas aussi graves pour eux que pour les personnes qui sont contraintes à prendre leur retraite pour raison d'âge.

Comme on l'a souligné précédemment, la retraite à 65 ans fait maintenant figure de norme tant dans le secteur public que dans le secteur privé bien qu'on ait tendance à s'en écarter dans les deux sens. En 1976 au Canada, les probabilités de vie d'un homme de 65 ans étaient, en moyenne, de 13.95 ans et celles de la femme, de 18 ans. Il s'agit là bien sûr, d'une moyenne. Compte tenu de ce facteur et du nombre de retraites anticipées, il est facile de voir que certaines personnes, probablement la majorité, ont de 15 à 20 ans d'espérance de vie lorsqu'elles cessent leur activité, soit près du tiers de la vie adulte. C'est une terrible perspective que celle d'une retraite vécue dans la pauvreté, l'oisiveté et la solitude alors qu'il y a tant de possibilités de se faire des amis, d'occuper ses loisirs ou de travailler.

Il est indispensable que le public et le gouvernement interviennent pour venir en aide aux personnes du troisième âge. S'il n'est pas difficile d'énumérer les mesures constructives et humanitaires qui s'imposent, leur concrétisation exige beaucoup de bonne volonté et de temps.

En somme, la retraite obligatoire à un âge déterminé constitue une pratique périmée, nuisible aussi bien aux individus qu'à l'économie. Il faudrait plutôt favoriser au maximum l'étalement de la mise à la retraite. Il est compréhensible que certaines personnes qui ont un emploi difficile ou dangereux ou qui se trouvent dans un milieu hostile désirent prendre une retraite anticipée. D'autres peuvent trouver leur travail désagréable, ennuyeux ou routinier ou encore y voir un obstacle à leurs projets d'avenir. Là encore, le bon sens commande qu'on leur permette de prendre une retraite anticipée. Mais dans ces cas, le montant de leurs prestations de retraite doit évidemment être déterminé en fonction des réalités actuarielles. Leurs rentes ne seraient pas nécessairement très réduites, mais il faudrait tenir compte du décaissement supplémentaire de fonds, imposé en conséquence à la caisse de retraite.

A l'opposé, il y a ceux qui redoutent la perspective d'une retraite à 65 ans, soit parce qu'ils sont encore en bonne santé et capables de s'acquitter de leurs responsabilités, soit parce qu'ils prévoient toucher une rente insuffisante et, partant, veulent éviter une baisse sensible de leur niveau de vie, soit enfin parce qu'ils considèrent leur travail comme leur raison d'être et ne veulent pas se voir retirer ce soutien.

Pour tenir compte de tous ces cas, il est instamment recommandé d'abolir la retraite obligatoire, particulièrement à 65 ans. Il ne serait pas indiqué, toutefois, d'avoir recours à des mesures précipitées en fixant, par exemple, la retraite à 70 ans. En effet, la retraite à 65 ans a été adoptée par un si grand